

Administration générale

Actualités



L'organisation générale de l'administration communale dépend du secrétariat.

Sous la conduite du Secrétaire municipal, le secrétariat :

- rédige la correspondance du Conseil municipal
- tient le procès-verbal de ses séances
- assure la conservation des archives communales
- organise les élections et les votations
- tient à jour le site Internet de la Commune de Saint-Martin
- organise les manifestations et les réceptions officielles
- coordonne l'activité des différents services et assure les contacts avec les services intercommunaux

Contacts

Michel Gaspoz

Secrétaire communal

+41 27 282 50 10

Fabienne Rossier

Collaboratrice administra

+41 27 282 50 10

Joël Mayor

Collaborateur administrat

+41 27 282 50 19

